



MAIRIE D'ARTAIX 71110

Compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt neuf mai, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur le Maire, NEVERS Éric.

Date de convocation : 22/04/2024

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 10

Mesdames GONNARD Catherine, HILT Sabine.

Messieurs NEVERS Eric, CROISIER Eric, NOTTIN Jean-Pierre, CHERVIER Daniel, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

Étaient excusés : BACHELET Nathalie, et PAQUELIN Clémence

Excusés : 2 **Procurations** : 0 **Votants** : 10

Secrétaire de séance : HILT Sabine

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h40.

Monsieur le Maire conseillers municipaux de leur présence.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

Ordre du jour

1. **RPI**
2. **Point sur festival de reggae**
3. **Décisions du maire**

Question diverse :

- néant

1. RPI

À la suite de la consultation des parents d'élèves concernant le transport scolaire, il s'avère que seuls 2 familles pourraient être éventuellement intéressées. Le cout éventuel lié au ramassage de ces 4 élèves s'avère lourd.

Le maire propose une mesure alternative et donc incitative en prenant en charge les frais de garderie des enfants d'Artaix à la garderie de Melay.

Après analyse des chiffres, il apparaît nécessaire de revoir ce point au prochain conseil.

2. Point sur le festival

Le festival est en cours d'installation, le maire fait remarquer l'exemplarité du dossier et le sérieux des organisateurs qui se sont vus accordé l'aval de la sous-préfecture dès le premier dossier.

3. Décisions du maire

Le maire indique qu'il a reçu une demande de locaux du club de couture de Marcigny afin d'investir les locaux de la bibliothèque. Il a répondu favorablement à leur demande, sous réserve du transfert du siège social sur la commune. Le club ayant fait des demandes dans plusieurs communes, ils ne nous pas encore indiqué s'ils validaient cette option et donc le local.

Questions diverses :

- M. Sabot fait le point sur les travaux validés du Sivom

- Le prochain conseil municipal est fixé au 27/06/2024 à 19h30.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance

Le Maire, ERIC NEVERS